Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261027-20261021A171-AI

171

Département du Finistère

Sant-Turian
Saint-Thurien

ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,
Vu l'article L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande en date du 18 octobre 2026 par laquelle Monsieur Loan VALL-GARCIA LE BRAS, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'y installer un échafaudage pour permettre des travaux sur façade au 1 Rue du Querrien à SAINT-THURIEN,

ARRÊTE

Article 1 :
Monsieur Loan VALL-GARCIA LE BRAS est autorisé à installer un échafaudage sur le trottoir situé devant l'habitation sise 1 Rue du Querrien à SAINT-THURIEN à compter du 1er novembre jusqu'au 30 novembre 2026.

Article 2 :
La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 30 novembre 2026.

Article 3 :
Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire. Il devra mettre en place une signalisation réglementaire visible de jour comme de nuit.

Article 4 :
Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

Article 5 :
La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 :
Le Maire de SAINT-THURIEN et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROSPORDEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à SAINT-THURIEN, le 21 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THURIEN (Finistère)

Anne Marie SEVENNEC.